



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

FNECFP-FO

Académie de Créteil

FNEC-FP Créteil



Luc BENIZEAU

Secrétaire départemental SNUDI-FO 94

Pascal CHAMBONNET

Coordonnateur Inter-FNECFP-FO Créteil

À Madame la Directrice de l'INSPE

Créteil, le 29 octobre 2019

Objet : équivalences d'unités d'enseignement du DU devenir formateur et du MEEF Pratique et ingénierie de la formation

Madame la Directrice de l'INSPE de Créteil,

Des collègues inscrits au CAFIPEMF et au DU « devenir formateur d'enseignants » nous ont alerté après avoir été informés que le DU ne donnerait aucune équivalence avec le master MEEF 4. Cette annonce a conduit, par ailleurs, Madame la Directrice du DU, Nathalie STAFF, à démissionner.

La plaquette sur la formation générale de Master MEEF disponible sur le site de l'UPEC, indique, au sujet du DU « devenir formateur d'enseignants » que : « *Proposé en lien avec la formation au CAFIPEMF organisée par le rectorat, ce DU permet notamment un accès au parcours 1 du Master « MEEF Pratiques et ingénierie de la formation » grâce à la validation d'Unités d'enseignement (UE) communes aux deux formations* ». **Les collègues demandent le respect des dispositions décrites, à savoir la validation des unités d'enseignement communes aux deux formations leur permettant ainsi l'accès au parcours 1 du Master MEEF.**

Cette décision de revenir sur ce qui avait été annoncé et écrit est inadmissible. Elle placerait les collègues, qui ont payé 243 euros de droits d'inscription et qui ont donné de leur temps personnel, dans l'obligation de passer le master MEEF en 2020/2021. Elle contraindrait ainsi les collègues concernés, l'an prochain, à mener de front la préparation de leur classe, le suivi des EFS, le CAFIPEMF (en cas d'échec cette année) et le Master MEEF, ce qui est tout simplement inconcevable !

Par ailleurs, la question se pose également pour les collègues ayant passé le DU l'an passé : le bénéfice des équivalences pour le Master est-il maintenu ? Le contraire serait inimaginable.

Force-Ouvrière soutient entièrement la demande des collègues : l'UPEC doit tenir ses engagements !

Nous souhaitons être reçus en audience dans les plus brefs délais afin d'entendre vos réponses à notre demande.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de toute notre considération.

Luc Bénizeau
Secrétaire départemental SNUDI-FO 94

Pascal Chambonnet
Coordonnateur Inter-FNECFP-FO